

**APPEL
À CANDIDATURES
RÉSIDENCES CROISÉES**
VILNIUS



Période de résidence proposée à l'artiste
JANVIER - MARS 2015

Depuis 2005, la Ville de Strasbourg soutient les artistes strasbourgeois souhaitant mener à bien un projet de création dans l'une des ses villes partenaires à l'étranger. Le dispositif des résidences croisées vise à favoriser la mobilité et les échanges entre artistes européens. Cette résidence d'une durée de 3 mois consécutifs, a pour but de permettre à l'artiste de réaliser un projet de production en lien avec la ville de Vilnius en Lituanie.

LES PARTENAIRES À VILNIUS

- ~ La Galerie Meno nisa :
Fondée en 2002. Elle travaille en partenariat avec des galeries et institutions culturelles en Lituanie et à l'étranger.
www.menonisa.lt

L'ARTISTE BÉNÉFICIERA

- ~ D'une allocation forfaitaire de résidence d'un montant de 3000 euros TTC dont sera déduit si besoin le précompte des cotisations sociales.
- ~ D'un logement/atelier

MODALITÉS

- ~ Lettre de motivation et/ou note d'intention, curriculum vitae, book de l'artiste [qui sera retourné], l'envoi de supports informatiques est accepté et un RIB complet.
- ~ Les dossiers de candidature sont à adresser par voie postale pour le 20 octobre au plus tard [cachet de la poste faisant foi] à l'adresse suivante :

Ville et communauté de Strasbourg
Direction de la Culture - Département des Arts Visuels - Résidence Vilnius
1, Parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex



ceaac



Strasbourg.eu